

Le mardi 13 Février 2024



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VOLVENT

SÉANCE DU 13 FÉVRIER 2024 À 09 HEURES 00

Président de séance : **Charles Brès**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 Janvier 2024

Présents : Gilles **Avakian**, , Charles **Brès**, Patrick **Brès**,
Christian **Roggero**.

Excusés : Sandra **Mathieu** (Procuration Christian Roggero)
Yvette **Bellier** (Procuration Gilles Avakian)

Absents : Néant.

Secrétaire de séance : Christian **Roggero**



Délibération 1 – 2024 : Mise en conformité de la voirie dans le cadre de l'aménagement du centre bourg (échange de terrains).

Le Maire informe les conseillers qu'à sa demande il a reçu le devis de la SCP Estour & Pages, notaires à Crest pour la régularisation d'un échange de terrains.

L'échange porte sur la parcelle B 47 appartenant à Sylvaine Laborde contre une parcelle en cours d'arpentage, pour la même superficie provenant de la place de la fontaine, le long de sa maison d'habitation.

La provision sur frais s'élève à environ 900 €.

Le conseil municipal :

Après en avoir délibéré,

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 6

Approuve le devis de la SCP Estour & Pages.

Donne tous pouvoirs au maire pour la rédaction de l'acte et du paiement des frais inhérents.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Maire,



Charles Brès

Les dispositions de la présente délibération peuvent faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble ou d'un recours gracieux auprès de la commune (1 Place de Verdun, 38000 GRENOBLE) ou par l'application Télérecours.